



FFvolley

CAHIER DES CHARGES

Coupe de France Jeunes
Saison 2018 / 2019

PRÉAMBULE



MOT DU PRESIDENT

Les Coupes de France sont des compétitions très appréciées, et, année après année nous pouvons mesurer l'engouement que suscite la participation.

Afin que cette belle manifestation laisse des souvenirs inoubliables à ses participants, la FFvolley souhaite faire évoluer les phases finales afin de garantir un niveau d'organisation qui se doit d'être à la hauteur de l'intérêt sportif et événementiel recherchée par les nombreux joueurs et joueuses.

Dans ce document vous trouverez le cahier des charges qui doit vous guider dans la construction et la finalité de l'évènement.

La FFvolley veut promouvoir et développer encore plus ces compétitions phares que sont les coupes de France.

Je compte sur les nombreux clubs qui vont relever ces défis, pour mettre en valeur, à nos côtés, le Volley et ainsi contribuer à son rayonnement et à son développement.

Bonne organisation de finale.
Sportivement.

Éric TANGUY

CLUB ORGANISATEUR

Le club désigné pour l'organisation d'une finale de Coupe de France jeunes et ayant une équipe engagée dans l'épreuve de la même catégorie sera qualifié automatiquement pour participer à la finale.

Il pourra toutefois renoncer à son droit de participation à la finale de l'épreuve en le spécifiant dans son formulaire de candidature.

La priorité sera donnée aux organisateurs dont l'équipe participe à la compétition.

A la charge de l'organisateur

HÉBERGEMENTS & RESTAURATIONS

- Des officiels et arbitres, depuis le dîner de la veille de la compétition jusqu'au déjeuner du dernier jour de compétitions.
- Des membres des délégations participantes prises en charge par la FFvolley, depuis le dîner de la veille de la compétition jusqu'au déjeuner du dernier jour de compétitions.
- L'hébergement et la restauration des membres des délégations officielles non remboursés à l'organisateur par la FFvolley sont à la charge exclusive des clubs participants à la finale.
- La restauration et l'hébergement des membres de la délégation officielle du club organisateur ne sont pas pris en charge par la FFvolley.
- Chambre twin pour l'entraîneur et l'entraîneur adjoint (dans le cas de staff mixte, prévoir deux chambres individuelles). Pas d'adulte dans les chambres de catégories de jeunes. Chambres multiples pour les compétiteurs. Chambres individuelles pour les officiels. Chambres twin pour les arbitres.
- Mise à disposition d'une salle de réunion sur les lieux des hébergements.
- Prise en charge des déplacements de plus d'un kilomètre, entre les sites de la compétition, des délégations participantes présent en charge par la FFvolley, des officiels et des arbitres, non motorisés.

PLATEAUX DE JEU

- Salle : 2 terrains règlementaires (5 mètres de dégagement), plafond à 9 mètres, lignes contrastées, podium règlementaire et scorer sur chaque terrain, 2 chaises et 2 bancs pour chaque équipe, table de marque pouvant accueillir 4 personnes, 2 vestiaires par terrain.
- 1 salle de debriefing pour chacune des salles, pour les officiels arbitres.
- Salle de la finale : Tableau électronique mural, disposant d'une tribune d'au moins 250 places, d'un podium (remise de récompenses) et d'une sono.

A la charge de l'organisateur

AUTRES CHARGES

- Astreinte médicale assurant les premiers soins pendant toute la durée de la compétition.
- Disposition d'un photographe.
- Lavage de maillot pour chaque délégation officielle (chaque soir de journée de compétition à l'exception de la journée finale).
- Fournir l'eau à chaque match.
- Retransmettre la finale en streaming & live score pour chaque match à partir des ¼ de finales.
- Tenue du protocole de la cérémonie des récompenses.
- Fournir (avant, pendant, après la compétition) à chaque délégation le « bulletin de la finale » comprenant informations pratiques et résultats.
- Fournir à la FFvolley l'emplacement nécessaire à la tenue d'un stand « boutique FFvolley ».

IMPLICATION DES INSTANCES FEDERALES DECENTRALISEES

- L'organisation d'une phase finale jeune doit s'inscrire dans un projet de territoire. À ce titre cette organisation doit être soutenue par la ligue régionale et/ou le comité départemental.
- Le dossier de candidature devra faire apparaître le niveau d'implication des instances dans l'organisation, ainsi que les liaisons et actions mises en place avec le monde scolaire pour cette occasion.

ÉTABLISSEMENT DU DOSSIER DE CANDIDATURE À TRANSMETTRE À LA CCS / CCO

- Descriptif du niveau de l'hébergement et de la restauration proposé.
- Descriptif du niveau des installations sportives.
- Descriptif de l'organisation sportive et de l'accueil des délégations, officiels, et arbitres.
- Descriptif des récompenses, services et animations fournis en complément par l'organisateur.
- Établissement du budget prévisionnel de la manifestation.

LE CANDIDAT A L'ORGANISATION TRANSMETTRA ÉGALEMENT LE FORMULAIRE SYNTHÉTIQUE OFFICIEL DE CANDIDATURE, une fois la désignation officielle de l'organisateur effectuée celui-ci signera la convention correspondante avec la FFvolley.

Participation de la FFvolley

Remboursement à l'organisateur de l'hébergement et des repas des délégations participantes présent en charge, des officiels et des arbitres, à concurrence de 47,66 €. (saison 2018/2019) par jour et par personne.

Les indemnités des officiels et arbitres sont à la charge exclusive de la FFvolley.

Le Règlement Particulier de l'Épreuve (RPE) sera établi par la Commission Centrale Sportive et diffusé six semaines avant la compétition. Il comprendra le nombre d'arbitres devant officier à la manifestation.

De plus la FFvolley fournit à l'organisateur :

- La formule sportive, les codes d'accès au logiciel de live scoring.
- Le décorum spécial final jeune (devant être restitué pour partie à la FFvolley).
- Les supports visuels (BAT affiche et/ou flyers, numériques). Le cadre du « bulletin de la finale ».
- Les récompenses (médailles, coupes, tee-shirt).
- Les ballons pour la compétition.

Les délégations participantes

DEVRONT PRENDRE EN CHARGE :

- L'engagement à la phase finale et les frais d'arbitrage (versés à la FFvolley).
- Une participation aux frais d'hébergement et de restaurations (versée à la FFvolley - à l'exception de la wild card organisateur)
- Les frais correspondant aux membres supplémentaires à la délégation pris en charge, et hors cahier des charges.
- Les frais de nettoyage de leurs deux jeux de maillots.

Rétro planning 2018 / 2019

- Date limite du dépôt des dossiers de candidatures : 10 janvier 2019.
- Etudes et sélections par la CCS / CCO : 15 janvier 2019.
- Attributions définitives par décision du Bureau Exécutif de la FFvolley.

- Contact pour dépôt de dossier :



Johan SOUMY
Secrétaire administratif

T.+33 (0)1 58 42 22 42
jsoumy.cco@ffvb.org
17 Rue Georges Clemenceau
94607 Choisy le Roi cedex

www.ffvolley.org





FFvolley

www.ffvolley.org